I. Droites

Définition

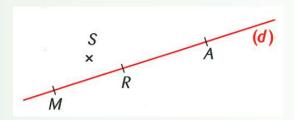
Une est un objet géométrique formé de . Une droite est illimitée des deux cotés.

Propriétés

- Une droite qui passe par deux points A et B, se note ou
- Si un point C appartient à la droite (AB), on note
- Si il n'appartient pas à la droite (AB), on note

Exemple

Les points M, R et A sont alignés.



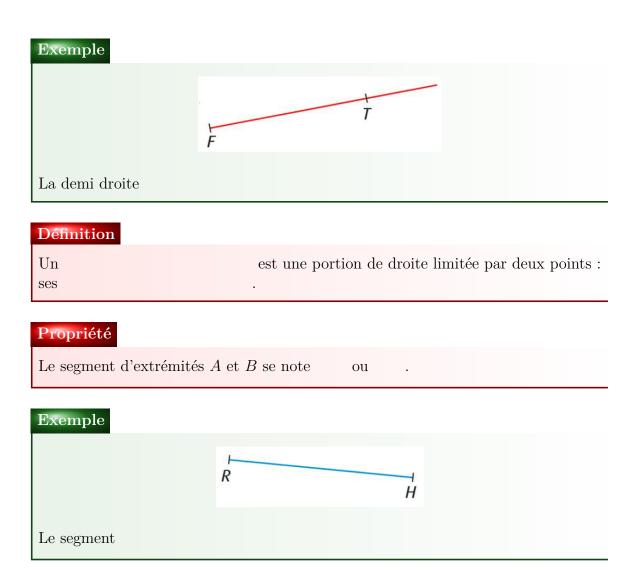
- La droite (d) passant par les points M et R se note
- Le point A appartient à la droite (MR), on note :
- Le point S n'appartient pas à la droite (MR), on note :

Définition

Une est une portion de droite limitée d'un seul côté par un point, son .

Propriété

La demi-droite d'origine A et passant par B se note



II. Longueurs et codages

Définition

La mesure (distance entre ses deux extrémités) d'un segment est sa

Propriété

La longueur d'un segment [AB], se note

Exemple



La longueur du segment [AB] est de 3,5 cm, on note

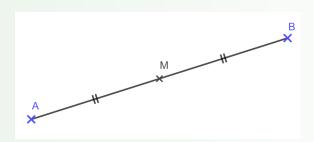
Définition

Le d'un segment est le point qui appartient au segment et qui est à égale distance de ses extrémités.

Remarque

Des segments de même longueur sont codés de façon identique.

Exemple



On a : $M \in [AB]$ et AM = MB, donc le point M est le milieu du segment [AB]. On a ainsi $AM = AB \div 2$.